



# Saint-Joseph-de-Sorel

## L'Information municipale



Chers(es) Saint-Josephois(es),

### ÉTAT DE LA SITUATION

*Je vous informe que le 19 décembre dernier, le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a procédé à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'année 2012. Je vous invite à prendre connaissance de mon commentaire sur ce dernier à la page suivante pour en savoir davantage.*

*Dans le cadre du concours des décors de Noël, je tiens à remercier et féliciter tous les citoyens et les citoyennes qui se sont surpassés dans l'embellissement de notre Ville en décorant leur maison, balcon, parterre, etc. de magnifiques décors du temps des Fêtes.*

*Pour terminer, comme nous sommes en période de réjouissance, et que rien n'est plus agréable que de festoyer avec ceux que l'on aime, je me joins aux autres membres du Conseil municipal soient : Francine Parenteau, Paul-Émile Tellier, Jean-Guy Cournoyer, Jacques Renaud, Serge Baron et Noëla Desmarais, afin de vous souhaiter de Joyeuses Fêtes, une nouvelle année remplie de santé pour vous et vos proches, beaucoup de bonheur, joie et que cette nouvelle année vous apporte la réussite dans tout ce que vous entreprendrez, que les difficultés de cette nouvelle année vous soient toutes épargnées. Bonne et Heureuse Année 2012. Je vous invite à la générosité, au partage et à la prudence en cette période des Fêtes.*



Volume 25 n° 4  
Décembre 2011



Olivar Gravel - Maire

# Commentaire du Maire sur le Budget 2012

À titre de maire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, il me fait plaisir de vous informer des grandes lignes du « **Budget 2012** » qui a été adopté lors de la séance extraordinaire du 19 décembre dernier.

## LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Les membres du Conseil municipal ont procédé à une analyse approfondie des données financières affectées aux différents postes budgétaires et planifié divers projets d'investissement. Suite à cet exercice, ils ont convenu, pour l'exercice 2012, d'adopter des prévisions budgétaires totalisant la somme de **5 085 040 \$** comparativement à 4 424 485 \$ en 2011, pour une augmentation de **660 555 \$** (14,93%) nécessaire afin de rencontrer nos diverses obligations, dont l'utilisation d'importantes subventions gouvernementales pour réaliser les investissements appropriés dans les immobilisations.

Le Conseil maintient sa participation dans le Programme Rénovation-Québec de la SHQ par l'injection d'une somme de 50 000 \$ pour une éventuelle Phase IX. La concrétisation de ladite Phase IX permettra de distribuer, aux propriétaires, un montant de 100 000 \$ en subvention pour des travaux d'aide à la rénovation pour leur propriété résidentielle.

Fort de sa récente obtention de trois (3) Fleurons, le Conseil municipal est plus que jamais déterminé à poursuivre son programme d'embellissement horticole amorcé en 2009, dans le cadre des Fleurons du Québec. À cette fin, des investissements en immobilisations de 103 500 \$ ont été consentis pour divers aménagements sur le territoire de la Ville. D'autres investissements en immobilisations ont également été prévus à divers autres postes.

Des travaux de réfection de rues seront vraisemblablement entrepris au cours de l'exercice 2012. Le financement de ces travaux sera réalisé par l'attribution de la subvention de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ) au montant de 654 055 \$ et le solde par règlement d'emprunt.

Les augmentations du coût du service incendie et de loisir de la Ville de Sorel-Tracy ainsi que les quotes-parts de la MRC Pierre-De Saurel, du CIT de Sorel-Varennes, de la Régie d'assainissement des Eaux Richelieu-St-Laurent et du service de police de la SQ s'avèrent des dépenses incompressibles par les élus.

## LES TAUX DE TAXES

Pour couvrir partiellement les augmentations mentionnées ci-haut, le taux des taxes foncières augmentent en 2012 : pour la taxe foncière de base (résidentielle) de 1,10 \$ à **1,12 \$** du 100 \$ d'évaluation et pour la taxe des immeubles non résidentiels de 2,14 \$ à **2,16 \$**. Toutefois, suite à la diminution de notre quote-part dans la Régie de l'Eau Tracy, St-Joseph, St-Roch, le taux de la taxe d'eau par logement baisse et passe ainsi de 175 \$ à **135 \$** et le taux de la taxe d'eau au compteur passe de 2,3794 \$ à **1,74109 \$** du 1000 gallons représentant ainsi le coût réel pour la fourniture de cette denrée essentielle à nos vies. En conséquence, avec l'augmentation de la taxe foncière et la diminution de la taxe d'eau, le compte de taxe total des propriétaires résidentiels se retrouve toutefois diminué (diminution moyenne de 1,5%). Cette stabilité raisonnable du compte de taxes est comparable avec les municipalités de la Montérégie et ce, en tenant compte des services de qualité offerts dans notre ville dont, entre autres, un déneigement des plus efficaces, la gratuité des terrains de jeux et de la piscine municipale, l'aménagement et l'entretien de nos parcs et de nos voies de circulation, l'accès aux loisirs de la Ville de Sorel-Tracy de par notre adhésion au Plan d'intégration loisirs.

En conclusion, le Conseil municipal a, en confectionnant le budget 2012, poursuivi l'objectif des années antérieures qui consiste à offrir des services de qualité à ses citoyens tout en améliorant les infrastructures de façon à offrir un milieu de vie des plus enviables.

**Olivar Gravel**, maire

## PATINAGE LIBRE - GRATUIT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
19 décembre 2011 de 13h30 à 15h30 26 décembre 2011 ARÉNA FERMÉ	20 décembre 2011 de 14h00 à 16h00 27 décembre 2011 de 13h30 à 15h30	21 décembre 2011 de 13h30 à 14h45 28 décembre 2011 de 13h30 à 15h30	22 décembre 2011 de 13h30 à 15h30 29 décembre 2011 de 12h30 à 14h30	23 décembre 2011 de 13h30 à 15h30 30 décembre 2011 de 13h30 à 15h30
2 janvier 2012 ARÉNA FERMÉ 9 janvier 2012 de 13h30 à 15h30 16 janvier 2012 de 13h30 à 15h30 23 janvier 2012 de 13h30 à 15h30 30 janvier 2012 de 13h30 à 15h30	3 janvier 2012 de 13h30 à 15h30 10 janvier 2012 de 13h30 à 15h30 17 janvier 2012 de 14h00 à 16h00 24 janvier 2012 CANCELLÉ 31 janvier 2012 de 14h00 à 16h00	4 janvier 2012 de 13h30 à 15h30 11 janvier 2012 de 13h30 à 14h45 18 janvier 2012 de 13h30 à 14h45 25 janvier 2012 de 13h30 à 14h45 1 février 2012 de 13h30 à 14h45	5 janvier 2012 CANCELLÉ 12 janvier 2012 de 13h30 à 14h45 19 janvier 2012 de 13h30 à 15h30 26 janvier 2012 de 13h30 à 14h45 2 février 2012 de 13h30 à 15h30	6 janvier 2012 CANCELLÉ 13 janvier 2012 CANCELLÉ 20 janvier 2012 de 15h15 à 16h45 27 janvier 2012 CANCELLÉ 3 février 2012 de 15h15 à 16h45
6 février 2012 de 13h30 à 15h30 13 février 2012 de 13h30 à 15h30 20 février 2012 de 13h30 à 15h30 27 février 2012 de 13h30 à 15h30	7 février 2012 CANCELLÉ 14 février 2012 de 13h30 à 15h30 21 février 2012 CANCELLÉ 28 février 2012 de 13h30 à 15h30	8 février 2012 de 13h30 à 15h30 15 février 2012 de 13h30 à 14h45 22 février 2012 de 13h30 à 14h45 29 février 2012 de 13h30 à 14h45	9 février 2012 de 13h30 à 14h45 16 février 2012 de 13h30 à 15h30 23 février 2012 de 13h30 à 14h45 1 mars 2012 de 13h30 à 15h30	10 février 2012 de 15h15 à 16h45 17 février 2012 CANCELLÉ 24 février 2012 de 15h15 à 16h45 2 mars 2012 de 15h15 à 16h45

Cet horaire est sujet à changement sans préavis

## GYMNASTIQUE INTELLECTUELLE

**Jour** : Mardi  
**Heure** : de 09h00 à 11h00  
**Durée** : du 24 janvier au 17 avril 2012  
**Lieu** : Salle municipale # 2 - 303, rue Élizabeth  
 Saint-Joseph-de-Sorel

**Coût** : Gratuit

Professeure : **Jacqueline Chabot**

Vous devez vous inscrire au Centre de Formation professionnel au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy, le mercredi 11 et le jeudi 12 janvier aux heures suivantes : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00. Pour toutes informations contacter Madame Maryse Fontaine, personne ressource au 450 743-1285 poste 210

N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.

## HOCKEY LIBRE

**Jour** : Dimanche  
**Heure** : de 9h20 à 10h45  
**Dates** : 22 et 29 janvier 2012  
 5, 12, 19 et 26 février 2012  
 4 mars 2012  
**Coût** : 5\$ (payable sur place avant la partie)  
 (gratuit pour les 2 premiers gardiens)

N.B. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se dégage de toutes responsabilités.

## YOGA STRETCHING GYMNASTIQUE DOUCE

**Jour** : Jeudi  
**Heure** : de 15h15 à 16h15  
**Durée** : du 15 sept. au 17 mai 2012  
**Lieu** : Salle municipale # 2 - 303, rue Élizabeth  
 Saint-Joseph-de-Sorel

**Coût** : Gratuit

**Jour** : Vendredi  
**Heure** : de 09h00 à 10h00  
**Durée** : du 16 sept. au 11 mai 2012  
**Lieu** : Salle municipale # 2 - 303, rue Élizabeth  
 Saint-Joseph-de-Sorel

**Coût** : Gratuit

Professeure : **Madame Céline Gariépy**

Les cours de yoga stretching et de gymnastique douce sont la continuité de la saison qui a débuté en septembre dernier. Il n'y a pas de période d'inscriptions pour ces cours.

## TOURNOI HOCKEY

ATOME CLUB OPTIMISTE	du 5 au 15 janvier 2012
TOURNOI INTERMÉDIAIRE	du 10 au 18 mars 2012
TOURNOI FÉMININ	du 5 au 8 avril 2012
TOURNOI ADULTES	du 12 au 15 avril 2012
CHAMPIONNAT SCOLAIRE	du 25 au 29 avril 2012

## HORAIRES PÉRIODE DES FÊTES

**Administration - Fermé au public**  
du 23 décembre 2011 au 6 janvier 2012 inclusivement.  
Le bureau sera donc ouvert au public le 9 janvier 2012.

**Travaux Publics - Fermé au public**  
du 24 décembre au 3 janvier 2012 inclusivement.  
Le service des travaux Publics sera donc ouvert au public le 4 janvier 2012.

Le **Centre Récréatif Aussant** sera fermé  
au public les 24, 25, 26 & 31 décembre 2011,  
ainsi que le 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2012.

## COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

**ATTENTION : Pour la période des Fêtes**, les collectes des déchets domestiques et des matières recyclables s'effectueront **les jeudis 22 et 29 décembre 2011**, ainsi que **le 5 janvier 2012**. Par la suite les collectes reprendront aux deux semaines, et ce à compter du 19 janvier 2012.

La gestion des matières résiduelles est sous la compétence de la MRC de Pierre-De Saurel. Vous devez vous adresser à la MRC **pour toutes questions, plaintes et autres** concernant les collectes en composant le **450 743-2703**.

## RAPPEL IMPORTANT

### POSITION ACCEPTABLE



Afin de faciliter le déneigement des rues et la collecte des matières résiduelles, nous vous demandons de placer vos

bacs en bordure de rue à l'intérieur de votre entrée privée afin de ne pas nuire au déneigement des rues et de minimiser les bris de bacs roulants par l'entrepreneur affecté au déneigement. Il est important de mettre les bacs roulants de couleur différente de chaque côté de votre entrée (voir photo). Tout résidant doit obligatoirement déblayer son bac roulant après une tempête, sinon les employés affectés aux collectes ne le videront pas.



**POSITION INACCEPTABLE**

## PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

**Dates :** 23 janvier - 20 février - 19 mars 2012  
**Heure :** 19h00 début de la séance ordinaire

## SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (Police et Incendie).....911  
Police SQ : .....450 310-4141  
Incendie Ville de Sorel-Tracy: Prévention .450 780-5600, p.5660  
Garage municipal, voirie : .....450 743-4572  
Secrétariat : .....450 742-3744  
Secrétariat : (télécopieur) .....450 742-1315  
**Courriel : ville@vsjs.ca • Site web : www.vsjs.ca**  
Aréna : (loisirs).....450 743-3205  
Piscine : .....450 742-1172  
Local du 3e âge : .....450 743-5431  
MRC Pierre-De Saurel : **MATIÈRES RÉSIDUELLES** 450 743-2703  
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel  
1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy .....450 743-7087

## DÉNEIGEMENT

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

Merci de votre collaboration !

## STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

Il est **interdit de stationner** tout véhicule, entre **1h00 et 7h00 du matin**, du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place publique

## AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

## Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Ltée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.